CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
MONTS

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 037-263701633-20250404-202509-DE

Extrait du registre des délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 04 avril 2025

**N° 2025.09**
**Objet : Tarif appliqué aux exposants des Puces de couturières.**

**Date de Convocation**

Le 18 mars 2025

**Nombre de conseillers**

En exercice : 17

Présents : 09

Représentés : 00

Votants : 09

Le quatre avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

**Etaient présents** :
Mme Guylène BIGOT, Mme Bénédicte BEYENS, M. Philippe BEAUVAIS, M. Daniel BATARD M. Gilles BACHELET, Mme Jacqueline DUPRAT, Mme Sophie FOURNIAU, Mme Eliane FAVRON, Mme Aurélie SCHEMEL.

**Absents excusés :** M. Laurent RICHARD, Mme Katia CHAUVET, Mme Pascale AUDEBRAND, Mme Sophie RANDUINEAU, Eric HENNEGUELLE, Mme Françoise MORISSE, Mme Fabienne TURBERT, Mme Martine DELIGEON.

**Secrétaire de séance** : Mme Jacqueline DUPRAT

Madame BIGOT, Vice-Présidente du C.C.A.S, expose au Conseil d'Administration que le CCAS a décidé d'organiser avec Mme BEYENS, membre du Conseil d'administration, des Puces de couturières, le **dimanche 25 mai 2025**, à l'espace Cocteau.

En effet, la commune bénéficie de plusieurs clubs de couture et de nombreuses couturières et couturiers amateurs sur la commune.

L'événement va permettre :

-aux exposants, aux visiteurs de découvrir le défi du CCAS, avec la création de 300 pochettes, en faveur des malades du cancer du sein ;

- aux acheteurs de réduire les déchets textiles. Cet événement a aussi pour but l'achat de tissus et d'accessoires de couture d'occasion limitant l'impact environnemental de l'industrie de la mode.

Outre les recettes engrangées pour le CCAS, il est rappelé que la couture permet de se détendre, de réduire le niveau de stress et d'anxiété des personnes. Cette manifestation peut susciter des vocations dans ce sens.

Bien que l'entrée soit libre et gratuite pour les visiteurs, une participation sera demandée aux exposants de la façon suivante :

-la location d'un lot de deux tables soit un total de 2.40 m (2 x 1.20 m x 80 cm) avec 2 chaises pour une participation de 10€ ou une table de 1.83m x 76cm avec une chaise pour une participation de 7€.
-la location d'un lot de deux grilles pour une participation de 3€.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 037-263701633-20250404-202509-DE

*Le Conseil d'Administration,*
*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- **De voter** une participation de 10€ pour la location d'un lot de deux tables soit 2.40 m x 80 cm avec 2 chaises, où une table de 1.83m x 76cm avec une chaise pour une participation de 7€.

- **De voter** une participation de 3€ pour la location d'un lot de deux grilles

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,**
**Jacqueline DUPRAT**

**Vice-Présidente,**
**Guylène BIGOT**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MONTS
I.-&-L.
37260